



Caution de mon ex partenaire.

Par N@no59110, le 25/07/2020 à 07:42

Bonjour

Etant séparé de ma partenaire-pacsée depuis décembre 2019 (elle a quitté le logement sans le signaler au propriétaire) j'ai refait le contrat de bail avec ce dernier et désormais à mon seul nom. Cependant, mon ex-compagne me réclame l'intégralité de la caution de notre premier bail quelle a réglé à notre entrée.

Ma question est de savoir si je dois obligatoirement lui rembourser l'intégralité sachant que nous étions pacsés et qu'il y a eu quelques dettes au moment de son départ, dettes que j'ai intégralement réglées.

Merci pour votre réponse.

Bonne journée.

Par Tisuisse, le 25/07/2020 à 08:44

Bonjour,

Est-ce que le pacs a été rompu officiellement, donc enregistré ?

Demandez-lui de vous régler d'abord les dettes que vous avez apurées en son nom, ensuite vous aviserez.

Par N@no59110, le 25/07/2020 à 08:58

Bonjour,

La dissolution a été prononcée le 11 janvier. Les dettes en question concernaient la remise à flot et clôture du compte-joint puis deux trop perçus d'allocations logement, soit au total 937 euros. Elle ne m'a verser que 200 euros estimant que ces dettes avaient été contractées par

ma faute, suite à son départ, car notre séparation n'a eu lieu qu'1 mois après celui ci.

Ma question était surtout de savoir si, juridiquement, elle peut entamer une démarche ?

Pour information elle me réclame 630 euros et je lui ai déjà versé la moitié.